Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212201388-20251127-42_2025-DE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MAEL-PESTIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n°42/2025

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TERTRAIS 1ère adjointe.

Présents : TERTRAIS Isabelle, LE CAM Claudie, LARMET Arnaud, POHLER Henri, QUELEN Mickael, HUON Dominique, LE BIHAN Marc, BLOYER Anne-Marie,

Absents : BERNARD Joseph, BOUTIER Yann

Procuration : BOUTIER Yann à TRETRAIS Isabelle

Secrétaire de séance : LARMET Arnaud

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 9 votes pour
Date de convocation : 20/11/2025
Date d'affichage : 20/11/2025

DÉLIBÉRATION 42-2025 : ATTRIBUTION DE LA LOCATION-GÉRANCE DU COMMERCE

Madame Isabelle TERTRAIS, 1ère adjointe, informe le Conseil Municipal que, suite au courrier de Mesdames LANDREAU et MENAGE nous informant de leur volonté de résilier le contrat de location-gérance du commerce communal, au 19 décembre 2025, un appel à candidature a été lancé afin de retrouver un(e) gérant(e).
Madame Isabelle TERTRAIS présente à l'Assemblée les différentes candidatures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix POUR et 1 personne ne prenant pas part au vote (M. LE BIHAN Marc) :

- **ATTRIBUE** la location-gérance du commerce communal à Madame LE BIHAN Marie et M. NICOL Etienne.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212201388-20251127-42_2025-DE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

M. Arnaud LARMET, secrétaire

Mme Isabelle TERTRAIS, 1ère adjointe

MAIRIE DE MAEL-PESTIVIEN (Côtes d'Armor)